

DECLARATION DE TERRITOIRE CAMPAGNE CYNEGETIQUE 2022/2023

N° de PDC :

I – IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

<p>Identité du demandeur (à remplir uniquement si <u>modification par rapport à la campagne précédente</u>)</p> <p>Nom-prénom :</p> <p>Société de chasse :</p> <p>Adresse :</p> <p>N° tél. fixe :</p> <p>N° tél. portable :</p> <p>Adresse électronique :</p>	<p>Identité du demandeur pour la campagne 2021/2022</p> <p>N° tél. : Tel: / Port:</p> <p>Adresse électronique :</p>
<p>Qualité : propriétaire <input type="checkbox"/> locataire du droit de chasse <input type="checkbox"/> mandataire du détenteur du droit de chasse <input type="checkbox"/></p>	

Pour les territoires qui ne font pas l'objet de modification de surfaces ni de cartographie, une saisie en ligne des demandes est possible (comme pour les déclarations de prélèvement), sur le logiciel CYNEF.

Adresse du site : <https://portail.logicielschasse.fr>

Login :

II – TERRITOIRE DE CHASSE

Superficie (en hectares) prise en compte pour la campagne 2021/2022 et déclarée pour **la campagne 2022/2023**

Commune(s)	Forêts relevant du régime forestier	Forêts ne relevant pas du régime forestier	Friches	Plaines	Etangs	Rivières	Total

Tableau à compléter uniquement en cas de modification de votre territoire (*):


Superficie TOTALE en prenant en compte les modifications (rajout et/ou retrait) déclarée pour la campagne 2022/2023							
Commune(s)	Forêts relevant du régime forestier	Forêts ne relevant pas du régime forestier	Friches	Plaines	Etangs	Rivières	Total
Total							

(* Toute modification du territoire de chasse (augmentation et/ou diminution de surface) doit être justifiée par la production des actes d'abandon de droit de chasse ou baux correspondants (si locataire), des relevés parcellaires (à ajouter ou à retirer) et d'une carte du territoire mis à jour au 1/25 000^{ème}. Des formulaires types de relevés parcellaires et d'actes d'abandon de droit de chasse sont à votre disposition sur le site de la fédération départementale des chasseurs : www.chasse-nature-58.com/réglementation/formulaires.


Suite au Verso ➔

III - DEMANDE DE PLAN DE CHASSE / GESTION


Demande de bracelets pour le plan de chasse triennal Chevreuil 2021/2024

	Type de bracelet	Attribution triennale 2021/2024	Réalisation (1ère année triennale)	Demande de complément d'attribution, uniquement si nouveau territoire, ou territoire n'ayant pas pu bénéficier de bracelets en 2021 (demande tardive) ou augmentation de surface	Dont tirs de sélection (Tirs d'été)
	CHI				

Demande de bracelets pour le plan de gestion Sanglier 2022/2023

	Type de bracelet	Attribution 2021/2022	Réalisation 2021/2022	Demande de bracelets pour la campagne 2022/2023	
	SAI				

Demande de bracelets pour le plan de chasse Grands Cervidés 2022/2023

	Type de bracelet	Attribution 2021/2022	Réalisation 2021/2022	Demande de bracelets pour la campagne 2022/2023	Dont tirs de sélection (Tirs d'été)
	Faon (CEIJ)				
	Biche-Bichette (CEFA) en zone de gestion ou zone blanche (CEFAb)				
	Daguet (CEMD)				
	Cerf mâle adulte (CEMA)				
	Grand cervidé indifférencié (CEI), réservé aux parcs et enclos et aux zones hors gestion (zone rouge)				
Mâle indifférencié (CEMAI) Réservé à la Vénérie					

Demande de bracelets pour autres espèces 2022/2023

Espèces	Type de bracelet	Attribution 2021/2022	Réalisation 2021/2022	Demande de bracelets pour la campagne 2022/2023	Dont tirs de sélection (Tirs d'été)
Daim	Indifférencié (DAI)				
Mouflon	Indifférencié (MOI)				
Cerf Sika	Indifférencié (CSI)				

IV- Garderie

Je souhaite bénéficier à titre gracieux du contrat de garderie proposé par la Fédération, afin que les agents de la FDC puissent relever d'éventuelles infractions liées à la chasse sur autrui et à la divagation de chiens sur mon territoire.

Je soussigné, _____, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués, notamment ceux concernant le territoire de chasse et affirme détenir le droit de chasse sur les propriétés mentionnées au paragraphe II.

Fait à :

le :

Signature :

À RETOURNER POUR LE 10 MARS 2022 DERNIER DELAI
à la Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre
et à l'Office national des forêts pour les terrains relevant du régime forestier